



CONVENTION D'AIDE FINANCIERE POUR L'ACQUISITION DE COUCHES LAVABLES

Le SICOVAD (syndicat intercommunal de la collecte et valorisation des déchets ménagers), a pour compétence la gestion des déchets ménagers et assimilés.

Le syndicat est engagé dans une démarche de sensibilisation aux enjeux de la prévention des déchets et souhaite encourager les foyers à participer à une action de réduction à la source des déchets ménagers.

L'utilisation des couches lavables permet de faire des économies, de contribuer à préserver les matières premières et d'alléger le poids de sa poubelle!

Pour ce faire, le SICOVAD :

- subventionne 100€ à 10 foyers pour l'achat minimum de 12 couches lavables, sur justificatif d'achat.

Article 1 – Bénéficiaires

- Sous réserve des conditions énumérées ci-après, la prime pourra être accordée à toute personne physique majeure résidant dans une commune adhérente au SICOVAD, (Liste des communes adhérentes consultable sur notre site internet www.sicovad.fr)
- Et ayant acquis les couches lavables sur la période concernée.
- Le bénéficiaire ne peut être une personne morale et ne peut avoir bénéficié des premières opérations.

Article 2 – Conditions d'obtention de la prime

2.1 Conditions relatives au matériel acquis

- La prime de 100€ est accordée une seule fois par foyer pour l'achat minimum de 12 couches lavables neuves ou d'occasion, d'une **valeur supérieure ou égale à 100€**.

2.2 Modalités de versement de la prime

- Pour obtenir le versement de la prime, l'utilisateur devra fournir au SICOVAD, **la facture afférente à l'achat des couches lavables, datée de l'année en cours, ainsi qu'un RIB.**

FACTURE ET RIB à retourner avant le 15/06/2024 à

**SICOVAD
4 Allée Saint Arnould
88000 EPINAL**

ou à

mylene.lehmann@sicovad.fr

Article 3 – Conditions de participation à l'opération

- D'accepter entièrement et sans réserve la présente convention.
- S'engager à utiliser les couches lavables jusqu'à la propreté, hors cas problématique.
- Dégager le SICOVAD de toute responsabilité en cas de réaction allergique.

Article 4 – Communication

- Le SICOVAD pourra solliciter le foyer à des fins de communication, d'enquête...
- Chaque foyer autorise, le SICOVAD à utiliser toutes informations obtenues, à publier les photographies et diffuser les images le représentant dans le cadre de l'opération.

Demande de subvention pour l'achat de couches lavables

Identité du foyer

(Remplir tous les champs impérativement)

Nom du responsable (majeur) de l'opération au foyer	
Prénom	
Adresse	
Ville CP	
N° de tél	
Adresse mail	

Je reconnais avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments de cette convention et en accepte les conditions.

Fait à, le.....

L'usager

SICOVAD